

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)  
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

**ABSENTS :**

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET  
Madame ARBORE

Le quorum est atteint

\_\_\_\_\_  
Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2024.06.09 BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – ANNÉE 2023**

(Rapporteur : Daniel FABRE)  
Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité - Autres

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil Municipal, les travaux de l'année précédente.

La Commission, réunie en date du 07 novembre 2024, a examiné les quatre rapports d'activités suivants :

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20241206-2024\_06\_09-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2024  
Date de réception préfecture : 11/12/2024 1

- **Compte-Rendu d'Activité de Concession déléguée à GRDF – Année 2023**
- **Compte-Rendu financier de la société VEDIAUD venant compléter la CCSPL du 6 juin 2024**
- **SIERA : Prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2023**
- **STEASA : Prix et qualité du service public d'assainissement collectif sur Ambérieu et son agglomération - Année 2023**

Un compte-rendu sur les quatre rapports d'activités des services publics locaux concernés est joint en annexe, ainsi que lesdits rapports.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **03 décembre 2024**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède :

1. **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2023 tels que joints en annexe.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 DEC. 2024

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001210100046-20241206-2024\_06\_09-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2024  
Date de réception préfecture : 11/12/2024 2